



## quels sont les droits pour les personnes expulsables?

Par **da silva**, le **30/03/2009** à **13:33**

Après un rdv avec la conseillère d'un organisme hlm pour parler de ma dette de loyer, je suis partie en claquant la porte. Ce n'était pas le premier rdv on devait mettre en route une demande de fsl ect. Des les semaines suivantes j'ai reçu une date de jugement d'expulsion. J'ai fait appel qui doit statuer bientôt. Avec le concours d'une avocate nous avons demandé un protocole d'accord pour avant l'appel. Je viens d'avoir une réponse qui est négative pour le motif suivant : il n'y a pas eu assez de règlement en 2008. L'avocate me dit de chercher un autre logement rapidement il ne me reste qu'un mois et demi pour y arriver!

L'organisme hlm peut-il refuser un protocole d'accord ?

Est-ce que le juge peut m'accorder un délai ?

Est-ce normal que l'organisme hlm refuse ma demande de fsl ?

Que dit la loi pour le relogement des expulsés ?

Merci pour votre réponse